

# BOURSES ÉTUDIANTES



Tourville-la-Rivière

## La bourse étudiante pour qui ?

Tout étudiant tourvillais inscrit dans une formation post-bac, non rémunérée, bénéficiaire ou non d'une bourse d'Etat, peut prétendre à la bourse étudiante.



Le montant de l'attribution est fonction des

ressources de la famille. Si la solidarité communale s'exerce plus fortement envers les familles aux revenus modestes, toutes en sont bénéficiaires quels que soient leurs revenus.

## Comment en bénéficier ?

Vous pouvez retirer la liste des documents à fournir en mairie, dès début juin. Vous devrez remettre votre dossier complet au service éducation en septembre (pour instruction). La décision définitive vous sera communiquée par courrier. Si vous êtes déjà bénéficiaire de la bourse étudiante, n'oubliez pas de renouveler votre demande, un courrier vous sera adressé.

## Comment est-elle calculée ?

Le montant annuel de la bourse étudiante est calculé par différence entre les besoins de l'étudiant (déterminés en fonction du lieu d'études) et les aides dont il bénéficie déjà (bourse d'Etat, forfait logement) multiplié par le pourcentage correspondant au quotient.

## Quel est son fonctionnement ?

L'attribution de la bourse étudiante s'accompagne de la signature d'un contrat, entre l'étudiant et la ville représentée par le Maire. Les engagements de chacun sont inscrits dans ce contrat. La ville s'engage à verser, le montant de la bourse étudiante, dans le courant de l'année universitaire en trois fois.

### *En contrepartie, l'étudiant s'engage à :*

- ▶ Poursuivre avec assiduité la formation supérieure choisie et réaliser les efforts nécessaires à la préparation des diplômes.
- ▶ Mener une action auprès de la commune ou des associations tourvillaises. Ces interventions sont établies avec le service éducation, en fonction des disponibilités de l'étudiant et de ses centres d'intérêt.

Durant l'année scolaire, il est demandé à l'étudiant de consacrer 25 heures de son temps pour réaliser ces interventions. Elles concernent l'accompagnement scolaire, l'animation auprès des enfants et des personnes âgées, l'accompagnement des associations dans leurs projets etc....



## Le Mot du Maire

Que tous les jeunes qui souhaitent s'engager dans de longues études le fassent, est un objectif de votre Municipalité.

Les bourses n'ont pas d'autre but.

Dans un contexte économique angoissant, toutes les familles, de façon inégale bien sûr, doivent être aidées.

En échange et selon un principe tourvillais bien connu, chaque jeune recevant une aide financière doit rendre un service à la population.

Chaque année, de nombreux jeunes sont concernés. Avec intérêt et sérieux ils s'investissent.

Notre Tourville est fier d'eux.



Votre Maire,  
**Noël LEVILLAIN**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'N. Levillain'.

### **CONTACT :**

#### **Service Education**

Mairie de Tourville-la-Rivière - Place de la Commune de Paris  
76410 Tourville la Rivière

Tél. : 02 32 96 00 20 - Fax : 02 35 81 23 84

Courriel Mairie : [mairie.tourville.la.riviere@wanadoo.fr](mailto:mairie.tourville.la.riviere@wanadoo.fr)

Courriel Education : [scolaire.marches@tourville-la-riviere.fr](mailto:scolaire.marches@tourville-la-riviere.fr)

Site : <http://www.tourville-la-riviere.com>